CHRISTEYNS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (2001/58/EG)

Protein

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

NOM DU PRODUIT Protein

DESCRIPTION/EMPLOI Détergent

FOURNISSEUR

FOURNISSEUR Christeyns NV
ADRESSE Afrikalaan 182
9000 GENT
TÉL +32 (0)9/ 223 38 71
FAX +32 (0)9/ 233 03 44
WEBSITE www.christeyns.com
E-MAIL info@christeyns.be

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

CENTRE ANTI-POISON Belgique: +32.70.245.245
CENTRE ANTI-POISON France: +33 45.42.59.59 Orfila (INRS)

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

DÉCLARATION DES PRODUITS DANGEREUX

NOM	NUMÉRO ° CAS	EINECS NR	CONC.	SYMBOLE(S)	PHRASES R
Ammoniac	1336-21-6		<= 5 %	C, N	R34, R50

L'explication des phrases "R" est mentionnée sous rubrique 16.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGERS PRINCIPAUX Pas classé comme dangereux.

RISQUE(S) SPÉCIFIQUE(S) /.

4. PREMIERS SECOURS

CONSEILS GÉNÉRAUX En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits dans la rubrique 11.

INGESTION Rincer la bouche.

CONTACT AVEC LES YEUX Bien rincer abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.

CONTACT AVEC LA PEAU Rincer à l'eau.

INHALATION Mettre la victime à l'air libre.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYEN(S) D'EXTINCTION APPROPRIÉ(S) En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé: mousse, sable, dioxyde de carbone (CO2), de l'eau.

PRODUITS D'EXTINCTION DÉCONSEILLÉS POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ
/.

RISQUES SPÉCIAUX Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE:

PRÉCAUTION(S) POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
Eviter que le produit ne pénètre dans les égouts. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
Diluer avec une grande quantité d'eau..

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE MANIPULATION
Pas de précautions particulières..

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES Bien ventiler.

PROTECTION DES MAINS Porter des gants en cas de contact prolongé avec les mains.

PROTECTION DES YEUX Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

INFORMATION GÉNÉRALE

ETAT PHYSIQUE/FORME Liquide.

ODEUR caractéristique.

COULEUR	incolore.

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNMENT

PH	11
DENSITÉ	1,01 g/cm3

10.STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

PRODUIT(S) DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX
Inconnu.

11.INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

SYMPTOMES

EFFETS AIGU D' INHALATION	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
EFFETS AIGU DE PEAU	Peut causer des irritations de la peau / dermatites.
EFFETS AIGU DES YEUX	Peut provoquer irritation des yeux chez les personnes sensibles.
EFFETS AIGU DE VOIE ORALE	Irritation des muqueuses.

12.INFORMATIONS ECOLOGIQUES

COMPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

BIOACCUMULATION	Inconnu.

13.CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DÉCHETS / PRODUITS NON UTILISÉS	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

METHODES D'ÉLIMINATION DES EMBALLAGES
Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les réglements locaux.

14.INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMÉRO UN	/

VOIES TERRESTRES (ROUTE: ADR)

Non soumis à la réglementation ADR.

VOIES MARITIMES (IMDG)

Non soumis à la réglementation IMDG

15.INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SYMBOLES DE DANGER	/ - /
PHRASES R	/ - /
PHRASES S	/ - /

DÉCLARATION DES INGRÉDIENTS SELON 648/2004/EEG

<5%	phosphates.

16.AUTRES INFORMATIONS

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et ne peut pas être valable en combinaison avec d'autres produits.
Cette fiche de données de sécurité répond à la directive 91/155/EEC. Ce produit est classifié selon 67/548/EEC - 99/45/EEC ou selon AISE-guidelines. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. Christeyns n'est pas responsable pour des pertes ou des dégats causés par l'utilisation de ces renseignements.

PHRASES R	R34 - Provoque des brûlures.
	R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

CHRISTEYNS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (2001/58/EG)

Tannin

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

NOM DU PRODUIT Tannin

DESCRIPTION/EMPLOI Détergent

FOURNISSEUR

FOURNISSEUR Christeyns NV
ADRESSE Afrikalaan 182
9000 GENT
TÉL +32 (0)9/ 223 38 71
FAX +32 (0)9/ 233 03 44
WEBSITE www.christeyns.com
E-MAIL info@christeyns.be

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

CENTRE ANTI-POISON Belgique: +32.70.245.245
CENTRE ANTI-POISON France: +33 45.42.59.59 Orfila (INRS)

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

DÉCLARATION DES PRODUITS DANGEREUX

NOM	NUMÉRO ° CAS	EINECS NR	CONC.	SYMBOLE(S)	PHRASES R
(2-methoxymethylethoxy)propanol	34590-94-8	252-104-2	<= 5 %		
Anionogene oppervlakteactieve stoffen	/	/	<= 20 %	Xn	R38, R22, R41

L'explication des phrases "R" est mentionnée sous rubrique 16.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGERS PRINCIPAUX Risque de lésions oculaires graves. Irritant pour la peau.

4. PREMIERS SECOURS

CONSEILS GÉNÉRAUX En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits dans la rubrique 11.

INGESTION Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau par mesure de précaution.

CONTACT AVEC LES YEUX Bien rincer abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Consulter un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

INHALATION Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin..

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYEN(S) D'EXTINCTION APPROPRIÉ(S) En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé: mousse, sable, dioxyde de carbone (CO2), de l'eau.

PRODUITS D'EXTINCTION DÉCONSEILLÉS POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ
/.

RISQUES SPÉCIAUX Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.

EQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL POUR LES POMPIERS
Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE:

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

PRÉCAUTION(S) POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
Eviter que le produit ne pénètre dans les égouts. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE MANIPULATION
Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. NE PAS employer d'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES D'EXPOSITION

LIMITE(S) D'EXPOSITION (2-methoxymethylethoxy)propanol: TLV (EU): 308 mg/m3, 50 ml/m3 (skin).

PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	Bien ventiler.
PROTECTION DES MAINS	Porter des gants en cas de contact prolongé avec les mains. des gants en PVE, résistant chimiquement (selon la norme Européenne EN 374 ou équivalent).
TEMPS DE PÉNÉTRATION DU MATÉRIEL DE GANTS.	Le temps de pénétration doit être déterminé en collaboration avec le fabricant du matérial des gants.
EQUIPEMENT SPÉCIAL DE SÉCURITÉ	Porter un vêtement de protection approprié (DIN-EN 465).
PROTECTION DES YEUX	Lunettes de sécurité bien fermées avec protections latérales (EN 166).
MESURES HYGIÉNIQUES	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

INFORMATION GÉNÉRALE

ETAT PHYSIQUE/FORME	Liquide.
ODEUR	caractéristique.
COULEUR	jaune.

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNMENT

PH	2.8 - 3.5
DENSITÉ	1.03 g/cm3

10.STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

PRODUIT(S) DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX
Inconnu.

11.INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

SYMPTOMES

EFFETS AIGU D' INHALATION	irritation des muqueuses.
EFFETS AIGU DE PEAU	Peut causer des irritations de la peau / dermatites.
EFFETS AIGU DES YEUX	Irritation sévère des yeux.
EFFETS AIGU DE VOIE ORALE	Irritation des muqueuses.

12.INFORMATIONS ECOLOGIQUES

COMPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

BIOACCUMULATION	Inconnu.

13.CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DÉCHETS / PRODUITS NON UTILISÉS	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
METHODES D'ÉLIMINATION DES EMBALLAGES	Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les réglements locaux.

14.INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMÉRO UN /

VOIES TERRESTRES (ROUTE: ADR)

Non soumis à la réglementation ADR.

VOIES MARITIMES (IMDG)

Non soumis à la réglementation IMDG

15.INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SYMBOLES DE DANGER

Xi - Irritant

PHRASES R

R41 - Risque de lésions oculaires graves.

R38 - Irritant pour la peau.

PHRASES S

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.

S37/39 - Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

16.AUTRES INFORMATIONS

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et ne peut pas être valable en combinaison avec d'autres produits.
Cette fiche de données de sécurité répond à la directive 91/155/EEC. Ce produit est classifié selon 67/548/EEC - 99/45/EEC ou selon AISE-guidelines. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. Christeyns n'est pas responsable pour des pertes ou des dégats causés par l'utilisation de ces renseignements.

PHRASES R

R22 - Nocif en cas d'ingestion
R38 - Irritant pour la peau.
R41 - Risque de lésions oculaires graves.

CHRISTEYNS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (2001/58/EG)

Splend

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

NOM DU PRODUIT Splend

DESCRIPTION/EMPLOI Détergent

FOURNISSEUR

FOURNISSEUR Christeyns NV
WEBSITE www.christeyns.com
E-MAIL info@christeyns.be
ADRESSE Afrikalaan 182
9000 GENT
TÉL +32 (0)9/ 223 38 71
FAX +32 (0)9/ 233 03 44

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

CENTRE ANTI-POISON Belgique: +32.70.245.245
CENTRE ANTI-POISON France: +33 45.42.59.59 Orfila (INRS)

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

DÉCLARATION DES PRODUITS DANGEREUX

NOM	NUMÉRO ° CAS	EINECS NR	CONC.	SYMBOLE(S)	PHRASES R
Niet-ionogene oppervlakteactieve stoffen			<= 20 %	Xn	R22, R41

L'explication des phrases "R" est mentionnée sous rubrique 16.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGERS PRINCIPAUX Risque de lésions oculaires graves.

RISQUE(S) SPÉCIFIQUE(S) /.

4. PREMIERS SECOURS

CONSEILS GÉNÉRAUX En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits dans la rubrique 11.

INGESTION Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau par mesure de précaution.

CONTACT AVEC LES YEUX Bien rincer abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Consulter un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

INHALATION Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin..

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYEN(S) D'EXTINCTION APPROPRIÉ(S) En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé: mousse, sable, dioxyde de carbone (CO2), de l'eau.

PRODUITS D'EXTINCTION DÉCONSEILLÉS POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ
/.

RISQUES SPÉCIAUX Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.

EQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL POUR LES POMPIERS
Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE:

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

PRÉCAUTION(S) POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
Eviter que le produit ne pénètre dans les égouts. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE MANIPULATION
Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. NE PAS employer d'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler.

CONDITION(S) DE STOCKAGE Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	Bien ventiler.
PROTECTION DES MAINS	Porter des gants en cas de contact prolongé avec les mains.
TEMPS DE PÉNÉTRATION DU MATÉRIEL DE GANTS.	Le temps de pénétration doit être déterminé en collaboration avec le fabricant du matérial des gants.
EQUIPEMENT SPÉCIAL DE SÉCURITÉ	Porter un vêtement de protection approprié (DIN-EN 465).
PROTECTION DES YEUX	Lunettes de sécurité bien fermées avec protections latérales (EN 166).
MESURES HYGIÉNIQUES	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

INFORMATION GÉNÉRALE

ETAT PHYSIQUE/FORME	Liquide.
ODEUR	caractéristique.
COULEUR	incolore.

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNMENT

PH	7 - 7.5
DENSITÉ	0,97 g/cm3

10.STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

PRODUIT(S) DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX
Inconnu.

11.INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

SYMPTOMES

EFFETS AIGU D' INHALATION	Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.
EFFETS AIGU DE PEAU	Peut causer des irritations de la peau / dermatites.
EFFETS AIGU DES YEUX	Irritation sévère des yeux.
EFFETS AIGU DE VOIE ORALE	Irritation des muqueuses.

12.INFORMATIONS ECOLOGIQUES

COMPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

BIOACCUMULATION	Inconnu.

13.CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DÉCHETS / PRODUITS NON UTILISÉS	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
METHODES D'ÉLIMINATION DES EMBALLAGES	Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les réglements locaux.

14.INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMÉRO UN /

VOIES TERRESTRES (ROUTE: ADR)

Non soumis à la réglementation ADR.

VOIES MARITIMES (IMDG)

Non soumis à la réglementation IMDG

15.INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SYMBOLES DE DANGER

Xi - Irritant

PHRASES R	R41 - Risque de lésions oculaires graves.
PHRASES S	S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S39 - Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

16.AUTRES INFORMATIONS

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et ne peut pas être valable en combinaison avec d'autres produits.
Cette fiche de données de sécurité répond à la directive 91/155/EEC. Ce produit est classifié selon 67/548/EEC - 99/45/EEC ou selon AISE-guidelines. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. Christeyns n'est pas responsable pour des pertes ou des dégats causés par l'utilisation de ces renseignements.

PHRASES R	R22 - Nocif en cas d'ingestion R41 - Risque de lésions oculaires graves.

CHRISTEYNS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (2001/58/EG)

Fer

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

NOM DU PRODUIT: Fer
CODE DU PRODUIT: -
DESCRIPTION/EMPLOI: Détachant pour taches métalliques

FOURNISSEUR

FOURNISSEUR Christeyns NV
ADRESSE Afrikalaan 182
9000 GENT
TÉL +32 (0)9/ 223 38 71
FAX +32 (0)9/ 233 03 44
WEBSITE www.christeyns.com
E-MAIL info@christeyns.be

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

CENTRE ANTI-POISON Belgique: +32.70.245.245
CENTRE ANTI-POISON France: +33 45.42.59.59 Orfila (INRS)

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

DÉCLARATION DES PRODUITS DANGEREUX

NOM	NUMÉRO ° CAS	EINECS NR	CONC.	SYMBOLE(S)	PHRASES R
Acide oxalique	144-62-7	205-634-3	< 5 %	Xn	R21/22
Bifluorure de potassium	7789-29-9		< 5 %	T, C	R25, R34

L'explication des phrases "R" est mentionnée sous rubrique 16.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGERS PRINCIPAUX: Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux et la peau.

4. PREMIERS SECOURS

CONSEILS GÉNÉRAUX: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits dans la rubrique 11.

INGESTION: Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et les verres de contact, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

INHALATION: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin..

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYEN(S) D'EXTINCTION APPROPRIÉ(S): En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé: mousse, sable, dioxyde de carbone (CO_2), de l'eau.

PRODUITS D'EXTINCTION DÉCONSEILLÉS POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ
/.

RISQUES SPÉCIAUX: Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.

EQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL POUR LES POMPIERS
Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE:

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES: Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

PRÉCAUTION(S) POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
Combler la fuite, si possible sans prendre de risque. Eviter que le produit ne pénètre dans les égouts. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
En cas grandes quantités: éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Garder dans un récipient adéquat et fermé pour élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE MANIPULATION

Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. NE PAS employer d'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler.

CONDITION(S) DE STOCKAGE — Conserver à l'abri du gel..

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES — Bien ventiler.

PROTECTION DES MAINS — des gants en PVE, résistant chimiquement (selon la norme Européenne EN 374 ou équivalent).

TEMPS DE PÉNÉTRATION DU MATÉRIEL DE GANTS.

Le temps de pénétration doit être déterminé en collaboration avec le fabricant du matérial des gants.

EQUIPEMENT SPÉCIAL DE SÉCURITÉ — Porter un vêtement de protection approprié (DIN-EN 465).

PROTECTION DES YEUX — Lunettes de sécurité bien fermées avec protections latérales (EN 166).

MESURES HYGIÉNIQUES — Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité..

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

INFORMATION GÉNÉRALE

ETAT PHYSIQUE/FORME — Liquide.

ODEUR — caractéristique.

COULEUR — claire et incolore.

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNMENT

PH — 2 - 2,5

DENSITÉ — 1001 g/l

10.STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ — Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage..

MATIÈRE(S) À ÉVITER — Bases fortes.

11.INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

SYMPTOMES

EFFETS AIGU D' INHALATION — Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.

EFFETS AIGU DE PEAU — Peut causer des irritations de la peau / dermatites.

EFFETS AIGU DES YEUX — irritation.

EFFETS AIGU DE VOIE ORALE — Irritation des muqueuses.

SENSIBILISATION — Inconnu.

12.INFORMATIONS ECOLOGIQUES

ECOTOXICITÉ

EFFET ÉCOTOXICOLOGIQUE — A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.

INFORMATION(S) GÉNÉRALES (ECOTOX.) — Ne peut pas échouer dans l'eau souterraine, l'eau potable ou l'égout.

13.CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DÉCHETS / PRODUITS NON UTILISÉS — Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

METHODES D'ÉLIMINATION DES EMBALLAGES

Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les réglements locaux. Pour recycler: vider et refermer l'emballage.

14.INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMÉRO UN — -

VOIES TERRESTRES (ROUTE: ADR)

CLASSE — -

VOIES MARITIMES (IMDG)

CLASSE — -

EMS-NR — -

N° MFAG — -

15.INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SYMBOLES DE DANGER

Xn - Nocif

PHRASES R — R22 - Nocif en cas d'ingestion

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.

PHRASES S

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage .

16.AUTRES INFORMATIONS

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et ne peut pas être valable en combinaison avec d'autres produits.
Cette fiche de données de sécurité répond à la directive 91/155/EEC. Ce produit est classifié selon 67/548/EEC - 99/45/EEC ou selon AISE-guidelines. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. Christeyns n'est pas responsable pour des pertes ou des dégats causés par l'utilisation de ces renseignements.

PHRASES R

R21/22 - Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R25 - Toxique en cas d'ingestion.

R34 - Provoque des brûlures.